RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2026-12**	**Objet : Avis sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglopolys**

Date de la convocation : 22/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Christophe BRUNET, maire-adjoint
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2022, a été rendu exécutoire le 13 janvier 2023.

Le PLUi-HD est un document de planification qui doit aujourd'hui évoluer pour :

- Procéder à des adaptations liées à l'évolution des projets sur les communes notamment via des ajustements du zonage et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, la mise à jour des emplacements réservés, et l'ouverture à l'urbanisme d'une zone 2AU à Cheverny,
- Ajuster le zonage au contexte en complétant le repérage paysager et patrimoine ou encore en adaptant le type de zonage sur certains secteurs,
- Améliorer la prise en compte des risques naturels, industriels et des enjeux environnementaux,
- Corriger les erreurs identifiées au fur et mesure de son utilisation,
- Améliorer l'écriture règlementaire afin de faciliter la compréhension des règles et lever les ambiguïtés d'interprétation problématiques lors de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Pour la commune de Saint-Gervais, on note particulièrement la mise en place d'un emplacement réservé rue du Bourg afin de créer un accès à la zone 2AU.

Dans le cadre de la procédure, l'avis de la commune est sollicité sur le projet de modification du PLUi-HD.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5 et suivants,
Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-40,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi-HD) approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2022, rendu exécutoire le 13 janvier 2023
Vu l'arrêté communautaire du 12 juillet 2023 portant mise à jour n°1 du PLUi-HD
Vu l'arrêté communautaire du 14 juin 2024 portant la mise à jour n° 2 du PLUi-HD
Vu l'arrêté communautaire du 11 juillet 2025 portant mise à jour n° 3 du PLUi-HD
Vu l'arrêté communautaire du 31 octobre 2025 portant mise à jour n° 4 du PLUI-HD

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260129-DEL2026-12-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 octobre 2024 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi-HD
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 octobre 2025 approuvant la modification simplifié n°2 du PLUi-HD
Vu le projet de modification de droit commun n°1 reçu le 27/11/2025

Considérant que le projet de modification du zonage « emplacement réservé » pour la commune de Saint-Gervais la Forêt.

Considérant que la majorité des conseillers municipaux s'interrogent sur les servitudes d'urbanisme qui s'imposent à un propriétaire impacté par un emplacement réservé.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le conseil municipal émet un avis défavorable (favorable : Jean-Noël CHAPPUIS, Françoise BAILLY, Pascal NOURRISSON, Thierry SOURIAU, Pascale OGEREAU ; défavorable : Isabelle JALLAIS-GUILLET, Pierre HERRAIZ, Christophe BRUNET, Catherine BONY, Patrick MARTEAU, Arthur SWORTFIGUER, Daniel BOULAY, Pierre LEVAVASSEUR, Claudie NUNES, Mireille DUFAU, Sonia DANGLE, Laetitia CHAUMONT, Jamal IDZIM, Matthieu LACOTTE, Patrice COUVRAT, Sylvie FAILLAUFAIX, Caroline BARBOSA-BRINET***) sur le projet de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*** :

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 29/01/2026
Le secrétaire de séance
Christophe BRUNET

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260129-DEL2026-12-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026